



Compte-rendu de la réunion entre les syndicats et la DISI du mardi 06/09/2016

Dialogue social ou volonté de mettre en place des réformes contestables ?

Le DISI avait souhaité rencontrer les syndicats de la DISI Sud-Ouest le 6 septembre, afin d'aborder les points suivants :

- Fonctionnement du groupe de travail sur l'assistance.
- Rappel du dispositif indemnitaire concernant les heures supplémentaires et les astreintes.
- Point sur la fusion des deux ESI Bordelais.

Le délégation de la CGT était composée de :
Laurent BANCON (secrétaire de la section, ESI Bx Océan),
Geneviève BOURREL (ESI Bx Océan),
Nicolas FABRE (ESI Bx Garonne).

Analyse de la CGT :

La CGT participera à ce groupe de travail si les thèmes abordés sont clairement identifiés et s'ils ne traitent pas de sujets qui doivent d'abord être examinés au niveau national. Il n'est pas question pour nous que ce GT soit un laboratoire d'expériences que souhaiterait mettre en place la DISI.

C'est pour cela que nous avons demandé que soient ciblés à chaque réunion les thèmes à traiter afin de pouvoir connaître la position de nos collègues sur le terrain pour alimenter le débat.

Le DISI ne cache pas sa volonté d'harmoniser et de mutualiser le plus vite possible.

I / Fonctionnement du groupe de travail sur l'assistance

Présentation du Directeur.

Le Directeur souhaite mettre en place un groupe de travail syndicats - Disi sur le thème de l'assistance. Il souhaite tenir compte de l'évolution au plan national et établir un calendrier en proposant des dates dès septembre.

Les thèmes abordés :

- Mise en place du parcours de l'assistance rénové : calendrier, collaboration avec les PAC (pilote d'accompagnement du changement), présentation au plateau AT SPF le 20/10.
- Concursive Alim (outil support des demandes d'intervention de l'assistance de proximité). Une expérimentation est en cours à la DRFIP33.
- Mutualisation et harmonisation des procédures dans l'assistance de proximité.

Le travail est déjà entamé, il a double objectif : mutualisation des procédures (déjà expérimenté à la SIL), harmonisation des procédures.

- Condition de vie des agents de l'assistance.
Cf DUERP-PAP mais possibilité aussi d'aborder certains sujets concernant les CID excentrés.

- Assistance aux équipes CID, notion de supra-départementalisation. Cela concerne plus particulièrement les CID les plus isolées (CID32, CID de l'Aveyron).

Le groupe de travail assistance n'a pas de date butoir, il y aura plusieurs réunions et les sujets abordés seront validés en CTL. Les compte-rendus seront faits par le pôle pilotage.

II/ Astreintes, Heures Supplémentaires

Le DISI a annoncé la diffusion prochaine d'une note rappelant la réglementation sur les astreintes et les heures supplémentaires.

Il s'agit d'un « recadrage » demandé par la DG suite au constat de situations hétéroclites au sein des DISI et des ESI, et de la mise en application au 1/09 d'une note RH1A de 2015..

Pour la CGT, la note présentée pose problème sur deux axes principaux : la définition trop vague des astreintes présente un risque de dérives, les compensations ne sont pas à la hauteur. Il s'agit en fait d'un retour à la case départ, sur la base de textes de loi datant de 2002.

Pour le DISI ce n'est qu'un rappel à la loi, que nous nous devons d'appliquer, il n'y a rien de nouveau et donc le CTL ne sera pas consulté.

Pour la CGT, c'est une régression inacceptable sur le fond et la forme, alors que nous réclamons depuis des années des discussions nationales sur ces sujets.

Si la CGT est pour l'application de règles communes et clairement établies, elle ne saurait approuver un nivellement par le bas. Au contraire nous revendiquons depuis des années un cadrage précis et des compensations à la hauteur pour les informaticiens soumis à des contraintes spécifiques.

Quelques maigres garanties avaient été obtenues à la DGI (époque Copernic), notamment pour mieux encadrer les interventions en astreintes (cas de déclenchement, existence de procédures...). Ici et là, en fonction de contextes (et parfois de rapports de forces) locaux, des compensations améliorées avaient été obtenues. Mais il restait beaucoup à obtenir et notamment dans le cadre national.

Aujourd'hui il est fait table rase de tout cela. Face à nos protestations, le DISI se retranche derrière le droit, précise que Copernic et la DGI ont vécu et que notre cadre aujourd'hui est celui de la fonction publique et de la loi. Circulez il n'y a rien à voir.

La discussion s'avérant stérile, nous avons fait part de notre intention de consulter les agents une fois la note diffusée pour recueillir leurs réactions et revendications, que nous ne manquerons pas de faire remonter.

NB : bizarrement, 15 jours après, on attend toujours la parution de cette note censée s'appliquer au 1/09...

II/ Point sur la fusion des ESI Bx Océan et Bx Garonne

Présentation du Directeur.

A la demande de SSI et du chef de service (M.Rousselet) il y aura une fusion juridique des 2 ESI dès lors qu'il y a 2 établissements sur une même commune (10 communes sont concernées dont 20 ESI au total). Bordeaux fait partie de la liste.

Le sujet est bien la fusion juridique des établissements, sujet distinct du rapprochement géographique. Le déménagement de Bx Garonne à la cité est pour l'instant lié au désamiantage du socle qui ne s'achèvera pas avant 2020.

D'un point de vue calendaire, la fusion est prévue pour le 1er septembre 2017 mais en réalité elle pourra se faire entre le 1er juin et le 1er septembre.

- Cette fusion sera sans incidence sur le nombre d'emplois A, B, C seuls les A+ sont touchés (un AFIP sera désormais aux commandes de la nouvelle structure de 175 agents). Les 2 ESI n'ont pas de missions communes, concernant les fonctions transverses (RH par ex), elles seront maintenues tant que les 2 ESI ne seront pas fusionnés géographiquement.

- Un organigramme fonctionnel de l'ESI fusionné va être élaboré.

- Une "mutualisation possible" sur le secteur assistance est envisagée. Des travaux de rapprochement sont en cours, comme une nouvelle forme de pilotage. Par contre, aucune remise en cause des plateaux d'assistance.

Par ailleurs, le management à distance est maintenu tant que les services seront sur des lieux différents.

- Impact au niveau gestion du personnel : les mêmes règles RH seront appliquées, si des difficultés surviennent elles seront prises en compte et discutées en groupe de travail.

- Impact sur la localisation de certains services :

Une partie de la CID33 est déjà à la cité, un IDIV pilote dans chaque site la cellule d'assistance, peut-on modifier leur périmètre d'intervention? L'un pourrait gérer les CID l'autre les AT ...

Cette fusion sera présentée au CTL emplois pour avis. Le CHSCT sera aussi informé même s'il n'y a aucun impact sur les conditions de travail.

Une présentation aux agents sera faite via Ulysse et dans chaque site concerné.

Analyse de la CGT :

Le DISI nous a présenté une réforme d'ampleur (suppression au plan national de 10 ESI) alors que la DG n'a ni informé, ni réuni les syndicats nationaux sur ce sujet! **Pour la CGT, il est hors de question de débattre au plan local d'une telle fusion alors que ce dossier n'est pas traité au plan national.**

Le DISI a beau présenter de manière "ligh" cette fusion il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une restructuration d'ampleur porteuse de suppressions d'emplois.

Quelle est la justification d'une telle réforme ? Après nous avoir vanté pendant des années les bienfaits de la spécialisation par métiers des ESI, machine arrière toute, on revient à des ESI avec de multiples missions. Ce n'est pas la première fois qu'une réforme nous est présentée de la sorte : "*pas d'inquiétude, c'est une simple de juxtaposition de missions des 2 ESI, seuls les A+ seront touchés*" ... Ne soyons pas dupes : il s'agit bien d'une réforme qui va toucher les A+ dès le départ, les fonctions transverses très vite (secrétariat...) et dans un avenir rapproché les missions elles mêmes et les emplois qui vont avec (assistance, ...).

Lors de la rencontre la CGT a déjà pointé quelques difficultés à venir :

- Il n'y aura plus demande de mutation possible entre les ESI lors du mouvement local sur la RAN de Bordeaux : les agents pourront toujours faire une fiche de "souhaits" locale, à la discrétion du directeur et sans examen en CAPL

- Les règles RH et les pratiques dans les 2 ESI devront être les mêmes, les inévitables ajustements vont donc bousculer certaines habitudes.

- Si le rapprochement géographique (ESI BxG vers la Cité) est actuellement lié au désamiantage du socle, nous avons cru comprendre qu'une alternative serait à l'étude. Notre questionnement a poussé le DISI à reconnaître qu'il se renseigne sur la possibilité d'occuper d'autres locaux déjà désamiantés, sans rien annoncer il a néanmoins insisté sur les inconvénients de maintenir la présence à Mériadeck pendant encore 4 ans. On ne serait donc pas surpris de nouvelles annonces sur ce sujet dans les mois à venir...